

Objet : Soutien à l'association « Union Sportive Secteur du Buëch »

La 1^{ère} Vice présidente expose :

L'association « Union Sportive Secteur du Buëch », affiliée à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) compte actuellement 413 adhérents enfants, 28 adultes et 8 bénévoles actifs. Elle regroupe les écoles de Serres, L'Epine, Montmorin, Rosans, Savournon, Ribiers, Châteauneuf de Chabre, Orpierre, Laborel, Savournon, Barret-sur-Méouge, Montmaur, Trescleoux, Lus la Croix Haute. L'USSB œuvre pour le rapprochement de ces petites écoles (majoritairement rurales) en organisant des rencontres sportives pour lutter contre leur isolement et les fédérer autour d'un projet commun sportif et culturel.

L'USSB, à travers la mission de service public dont elle est chargée, permet de promouvoir auprès des enfants des écoles adhérentes la pratique d'activités sportives comme la randonnée pédestre et le vélo tout terrain. L'association donne notamment à ces activités de randonnées des objectifs de découverte de la nature et de lecture de paysages.

Au titre de l'année 2012, l'USSB propose d'organiser en octobre une journée randonnée pédestre avec des ateliers pédagogiques tout au long du parcours. Cette journée se déroulera à Savournon avec 300 scolaires des cycles I, II et III.

Cette randonnée a pour objectifs :

- La découverte de la nature
- L'effort physique
- La lecture de paysage

Les activités proposées font l'objet d'une demande de subvention de 181,08 € de la part de l'Union Sportive Secteur du Buëch auprès du SMBP.

Ce type de démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs socio-éducatifs et sportifs de la Charte du projet du Parc naturel régional des Baronnies Provençales.

La 1^{ère} Vice-Présidente propose aux membres du Bureau que le SMBP attribue une subvention d'un montant de 200 € à l'Union Sportive Secteur du Buëch afin de financer en partie le transport et l'achat de matériel sportif lié à ses activités 2012.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-Présidente
- **Décide** d'attribuer la subvention suivante à l'Union Sportive Secteur du Buëch :

Montant	Destinataire	Affectation comptable
200 €	Union Sportive Secteur du Buëch	6574

- **Dit** qu'une convention fixant les conditions d'octroi de cette subvention sera établie entre les deux parties.
- **Décide** d'établir un partenariat renforcé avec l'association USSB
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-Présidente
Christine NIVOU